

Institut Européen de Bioéthique - Bruxelles

Flash Expert

Décembre 2017

La procédure de contrôle des déclarations d'euthanasies aux Pays-Bas

Tout comme en Belgique, la loi euthanasie des Pays-Bas instaure un contrôle « *a posteriori* » des euthanasies pratiquées par les médecins. Nous détaillons ci-dessous les instances de contrôle des euthanasies et des suicides assistés aux Pays-Bas.

- 1) Lorsqu'une personne veut être euthanasiée, sa demande est évaluée par le médecin qui la reçoit, ainsi que par au moins un autre praticien, indépendant, spécialiste si nécessaire, qui verra le patient et rendra **son avis écrit** sur base des critères de conformité à la loi. En pratique, cet autre médecin sera souvent un **médecin SCEN** (« Soutien et consultation en matière d'euthanasie »), formé à cette tâche par l'Ordre des médecins des Pays-Bas (KNMG).
- 2) Le médecin qui aura pratiqué l'euthanasie devra le notifier au **médecin légiste** de l'administration communale, et lui faire un rapport. Le médecin légiste transmet le dossier à son tour à l'une des 5 Commissions régionales de contrôle d'euthanasie (RTE : « *Regionale Toetsingscommissies Euthanasie* »)
- 3) La Commission RTE rend son verdict, motivé, dans un délai de 6 semaines (prolongeable).
- 4) Si le cas est jugé conforme à la loi, le médecin en est averti. Dans le cas contraire, le dossier médical est transmis au Collège des Procureurs Généraux (au sein du Ministère Public, « *Openbaar Ministerie* »), ainsi qu'à l'Inspection régionale des Soins de santé (« *Inspectie voor gezondheidszorg* », IGZ ci-après) pour violations de règles déontologiques.
- 5) **A.** Si le Collège de Procureurs décide de poursuivre l'affaire, il transmet le dossier à un officier de justice qui lancera une enquête pénale approfondie. Celle-ci aboutira, en cas d'indices sérieux de violation du code pénal, devant le juge.
B. L'inspection détermine quant à elle, au terme d'une discussion avec le médecin incriminé, si une procédure disciplinaire doit être lancée. Si tel est le cas, le dossier sera transmis à un Conseil de discipline régional (« *Tuchtcollege* »).

Schéma récapitulatif ci-dessous.





